

POLITIQUE

Fraude fiscale : une lutte en demi-teinte

Réapparu à travers le mouvement des « gilets jaunes », le débat sur la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscale complique le mandat d'Emmanuel Macron.

Par Audrey Tonnelier · Publié aujourd'hui à 06h44, mis à jour à 06h44

Article réservé aux abonnés



« Les lois contre la fraude sont votées après des scandales financiers et après des baisses d'impôts en faveur des plus fortunés. » AUREL

Cela n'a jamais fait partie de ses promesses de campagne, mais c'est un sujet qui embarrasse le quinquennat d'Emmanuel Macron. De la polémique sur l'impôt sur la fortune (ISF) à celle sur l'« exit tax » – un impôt créé pour lutter contre l'évasion fiscale – en passant par la colère des « gilets jaunes », les critiques demeurent autour de l'attitude du gouvernement accusé, au mieux de clémence, au pire de collusion avec les exilés fiscaux.

« Dans les réunions de “gilets jaunes” auxquelles j'ai assisté, il y avait des ouvriers, des employés, des fonctionnaires, de petits chefs d'entreprise. Dans les échanges, la fraude et l'optimisation fiscale faisaient partie des sujets principaux », reconnaissait début décembre Emilie Cariou, députée La République en marche (LRM) de la Meuse et spécialiste du sujet – elle a été à l'origine du rapport parlementaire qui a permis l'ouverture du « verrou de Bercy », ce monopole qu'exerçait le fisc sur les poursuites en matière de fraude fiscale.

« Le mouvement social des “gilets jaunes” pose le problème du consentement à l'impôt. Tant qu'on n'aura pas résolu le problème massif de la fraude, on aura du mal à convaincre du bien-fondé des taxes les gens qui, eux, ne peuvent pas s'exiler ou ouvrir des comptes à l'étranger », souligne la sénatrice (PS) du Val-de-Marne, Sophie Taillé-Polian. Et ce, alors que la multiplication des enquêtes « leaks » et autres scandales braque régulièrement les projecteurs sur les failles des dispositifs de lutte contre la fraude, mais aussi sur l'optimisation fiscale, cet art de contourner le fisc par des moyens légaux.

Lire aussi | [Evasion fiscale : un an après, quel bilan pour les « Paradise Papers » ?](#)

Durant les dix-huit premiers mois de son mandat, Emmanuel Macron a envoyé des signaux contradictoires sur ces différents sujets. Il faut dire que ceux-ci percutent en partie les choix économiques du chef de l'Etat. « *Le programme d'Emmanuel Macron était un programme pro-business, de relance économique. Sa priorité était de promouvoir un certain nombre d'outils fiscaux pour soutenir l'activité. Cela s'est fait au détriment de mesures de lutte contre la fraude, qui auraient pu équilibrer le système* », analyse un pilier de la majorité.

Des convictions exprimées à maintes reprises auprès des patrons et des investisseurs internationaux, et que l'actualité a contribué à renforcer. « *Durant sa première année de mandat, la grande question d'Emmanuel Macron a été : que met-on sur la table pour que les banques américaines choisissent Paris après le Brexit ?* », estime l'ancienne députée (PS) des Hautes-Alpes et ancienne membre de la commission des finances de l'Assemblée nationale, Karine Berger.

Avancée inédite

Cette priorité donnée à l'attractivité de la France s'est incarnée dès le premier budget du quinquennat Macron. La décision de supprimer l'ISF et d'instaurer une « flat tax » – un prélèvement forfaitaire unique de 30 % – sur les revenus du capital au 1^{er} janvier 2018, alors que les baisses de cotisations salariales et la suppression de la taxe d'habitation étaient étalées dans le temps, aura généré en 2018 un manque à gagner de quelque 4,5 milliards d'euros pour l'Etat, pour une efficacité qui fait encore débat.

Au printemps dernier, le débat s'enflamme de nouveau, sur l'« exit tax ». Le chef de l'Etat annonce le 1er mai, dans un magazine américain, la suppression de ce dispositif visant les chefs d'entreprise tentés par un exil fiscal, le plus souvent en Belgique. Ni Matignon ni Bercy n'ont été informés en amont. Finalement, sous la pression des députés d'opposition comme de la majorité, l'« exit tax » sera seulement assouplie, pas totalement supprimée. Mais là encore, le symbole a fait des dégâts.

Lire aussi : [Qu'est-ce que « l'exit tax » ?](#)

A cette aune, la loi « relative à la lutte contre la fraude fiscale » apparaît plus opportuniste que stratégique. Annoncée en janvier 2018, elle a été promulguée fin octobre, trois mois après un texte « pour un Etat au service d'une société de confiance » assouplissant les relations entre l'administration fiscale et les contribuables. « *Les lois de lutte contre la fraude sont traditionnellement votées dans deux types de situation : après des scandales financiers impliquant notamment les élites politiques, et après des baisses massives d'impôts en faveur des plus fortunés* », résume M^{me} Taillé-Pollan.

Cette nouvelle loi permet tout de même une avancée inédite : l'ouverture du très controversé « verrou de Bercy », après un rapport voté à l'unanimité des groupes politiques de l'Assemblée. De quoi laisser espérer une meilleure communication entre la justice et le fisc pour traiter davantage de dossiers, mais aussi un plus fort impact dissuasif, espère la majorité.

Lire aussi | [Le gouvernement a-t-il vraiment supprimé le « verrou de Bercy » ?](#)

Mince bilan tricolore

La loi antifraude a aussi créé une « police fiscale » qui disposera, sous l'autorité d'un magistrat, de moyens renforcés par rapport aux inspecteurs des impôts (possibilités d'écoutes, de perquisitions...). Une trentaine d'officiers fiscaux et judiciaires seront formés de janvier à juin 2019, pour une entrée en fonction le 1^{er} juillet. Le texte a étendu à la fraude fiscale le « plaider-coupable » (procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité) et rendu automatique la publicité du nom des fraudeurs condamnés (« *name and shame* »). Les amendes encourues en cas de délit ont été alourdies, et les intermédiaires reconnus complices de fraude (avocats, conseils...) seront désormais passibles d'amendes. Enfin, le texte oblige les plates-formes d'économie collaborative (de type

Airbnb) à transmettre automatiquement au fisc les revenus de leurs utilisateurs. Mais il ne modifie pas les règles d'imposition.

« En matière de lutte contre la fraude, on a fait beaucoup de choses, mais personne ne le voit ! », regrette Emilie Cariou. « La majorité est seule là-dessus : sur le “verrou de Bercy”, Gérald Darmanin s'est très peu exprimé, la ministre de la justice pas du tout », glisse un parlementaire. Les députés conservent d'ailleurs une dent contre le ministre des comptes publics, soupçonné d'avoir cherché à affaiblir au Sénat le mécanisme choisi pour modifier le verrou.

A l'échelle internationale, le bilan tricolore en matière de fraude reste mince. Le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, a eu beau écumer les enceintes européennes pour plaider en faveur d'une taxe de 3 % reposant sur le chiffre d'affaires (et non le bénéfice) des GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon), il n'a pas convaincu. Début décembre, Paris et Berlin se sont repliés sur une version édulcorée de la taxe, visant seulement le chiffre d'affaires publicitaire des géants du numérique. S'ils parviennent à convaincre les autres Etats membres de l'Union européenne d'ici au mois de mars, la taxe sera effective en 2021 « si aucune solution au niveau international [c'est-à-dire de l'OCDE] n'est trouvée », assure-t-on à Bercy. Cela reviendrait à cibler Google et Facebook, mais pas Apple ou Amazon.

La crise des « gilets jaunes » a modifié la donne. A la recherche de recettes pour financer les mesures d'urgence, l'exécutif a dégainé une taxe GAFA nationale, qui devrait cibler l'ensemble des revenus (y compris ceux issus de plates-formes et de la revente de données personnelles). Le vote est prévu au printemps, ce qui n'empêchera pas de collecter la taxe sur l'ensemble de l'année, jure Bercy. Recettes attendues : 500 millions d'euros.

Lire l'éditorial du « Monde » : [Taxe GAFA : une nouvelle occasion manquée pour l'Union européenne](#)

Dernière avancée, encore en demi-teinte : l'amendement anti-abus adopté par les députés, après les révélations du *Monde* et de dix-huit médias européens, sur les « CumEx Files », ces mécanismes de fraude et d'évasion fiscales à grande échelle. Le dispositif est destiné à lutter contre un système qui vise à éluder l'impôt sur les dividendes d'entreprises cotées en Bourse, et ferait perdre de 1 à 3 milliards d'euros par an aux finances publiques. Mais, modifié par rapport à la version du Sénat, il laisse de côté des pans importants de ces montages financiers ultracomplexes.

Lire aussi | [La lutte contre la fraude fiscale a moins rapporté en 2017](#)

Fourchette jugée surévaluée

Pas étonnant, dès lors que le montant de la fraude fiscale en France, estimé entre 60 et 80 milliards d'euros – jusqu'à 100 milliards selon les derniers chiffres du syndicat Solidaires Finances publiques –, continue d'être agité comme un chiffon rouge par les oppositions, les ONG et les syndicats. Cette fourchette est jugée surévaluée par Bercy, mais aucun autre chiffre n'est disponible. Rapporté au déficit budgétaire, qui dépassera les 100 milliards d'euros en 2019, ce montant résume pour ses opposants l'incurie de l'exécutif en la matière.

Le 13 septembre, au lendemain de la remise d'un rapport de la députée LRM (Allier) Bénédicte Peyrol sur la fraude et l'optimisation, Gérald Darmanin a assuré qu'un « observatoire de la fraude fiscale » sera mis en place sous un an. Objectif : produire une « *évaluation publique de la fraude* [pour] *essayer de définir un montant* ». La réponse risque, une fois de plus, de laisser sur leur faim les partisans d'une politique plus ferme à l'égard des fraudeurs.

Fraude et optimisation fiscales : quel bilan après dix ans d'enquêtes ?

Notre sélection d'articles :

- **Récit de dix années d'évolution de lutte contre la fraude et l'optimisation fiscale :** Paradis fiscaux : qu'ont changé dix ans de scandales ?
- **Entretien avec le député européen Petr Jezek, président de la commission d'enquête « TAX 3 », créée après les « Paradise Papers » :** « Nous nous sommes rendus compte que les intermédiaires financiers sont au cœur du problème »
- **L'impact côté justice :** Comment les « leaks » ont changé la façon de travailler de la justice
- **Quelques années après « LuxLeaks », les rescrits fiscaux perdurent :** Malgré les scandales, l'Europe continue les accords d'optimisation fiscale avec les multinationales
- **Et aussi :** Malgré les avancées, la criminalité prospère toujours dans les paradis fiscaux

Audrey Tonnelier